

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'AMHERST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **10 août 2026** à 19h30, à la salle Évangéline, située au 245, rue Amherst, à Amherst (secteur Saint-Rémi), avec participation du public et à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants :

District 1 : **M. LUC TREMBLAY**
District 2 : **M. ROBERT CARDINAL**
District 3 : **M. MICHEL JACOB**
District 4 : **M. DANIEL LAMPRON**
District 5 : **MME ANNETTE HERBEUVAL**
District 6 : **M. YVES DUVAL**

Formant quorum sous la présidence du maire, Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance, monsieur Jérémie Vachon, directeur général et greffier-trésorier.

Ordre du jour

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Séance ordinaire du 13 juillet 2026
- 4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES**
 - 4.1. Déboursés de juillet 2026
 - 4.2. Salaires du personnel et rémunération du conseil de juillet 2026
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1. Adjoint(e) à la direction générale et au greffe (poste temporaire) – ratification d'embauche
 - 6.2. Ajustement salarial – employé 05-0139
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1. Rapport mensuel – service des premiers répondants
 - 7.2. Heures supplémentaires du personnel cadre lors des inondations du printemps 2026
 - 7.3. Directive de Santé Québec concernant les appels de priorité P3
- 8. TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX**
 - 8.1. Rapport mensuel
 - 8.2. Rénovations à la salle Évangéline – autorisation de dépense et octroi d'un contrat
 - 8.3. Rénovations au bâtiment La Maisonnée – octroi d'un contrat
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 9.1. Programme Environnement-Plage – appui à la Ville de Mont-Tremblant

- 9.2. Achats regroupés de bacs par l'UMQ – mandat à la MRC des Laurentides
- 9.3. Politique relative au remboursement des analyses d'eau – APEL Cameron

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 10.1. Rapport mensuel – service de l'urbanisme et de l'environnement
- 10.2. Règlement numéro 618-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 352-02 afin de revoir les normes applicables à l'aménagement des accès et aux travaux sur les bâtiments principaux dans la rive et la marge de non-construction riveraine – avis de motion
- 10.3. Règlement numéro 618-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 352-02 afin de revoir les normes applicables à l'aménagement des accès et aux travaux sur les bâtiments principaux dans la rive et la marge de non-construction riveraine – adoption du premier projet de règlement
- 10.4. Règlement numéro 619-26 sur les demandes de modification à la réglementation d'urbanisme – avis de motion
- 10.5. Règlement numéro 619-26 sur les demandes de modification à la réglementation d'urbanisme – dépôt du projet
- 10.6. Règlement 617-26 modifiant le Règlement 357-02 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – adoption du règlement

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1. Rapport mensuel
- 11.2. Fondation Tremblant – autorisation de dépôt d'une demande de subvention
- 11.3. Programme Accueillir en français – autorisation de dépôt d'une demande de subvention

12. HISTOIRE ET PATRIMOINE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de l'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h31.

2

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉS 162.08.2026 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2026
--

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3 **RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Séance ordinaire du 13 juillet 2026**

RÉS 163.08.2026
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026, les membres du conseil l’ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026, résolutions numéros 138.07.2026 à 161.07.2026 inclusivement, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité

4 **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES**

4.1 **Déboursés de juillet 2026**

RÉS 164.08.2026
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS DE JUILLET 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés de juillet 2026 au montant de 267 775,34\$.

Adoptée à l’unanimité

4.2 **Salaires du personnel et rémunération du conseil de juillet 2026**

RÉS 165.08.2026
RATIFICATION DES SALAIRES DU PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION DU CONSEIL DE JUILLET 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil ratifie les salaires du personnel et la rémunération des membres du conseil de juillet 2026 pour un montant de 129 974,25\$.

Adoptée à l’unanimité

5 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

6 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

6.1 **Adjoint(e) à la direction générale et au greffe (poste temporaire) – ratification d’embauche**

RÉS 166.08.2026
EMBAUCHE DE KATHERYNE COUTURE COMME ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU GREFFE (POSTE TEMPORAIRE)

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'adjoint(e) à la direction générale et au greffe;

CONSIDÉRANT la résolution 147.07.2026;

CONSIDÉRANT que trois (3) candidatures ont été rencontrées en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie l'embauche de Katheryne Couture à titre d'adjointe à la direction générale et au greffe, selon les conditions prévues aux politiques en vigueur de la Municipalité et discutées entre les parties, jusqu'au 30 mai 2027.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Ajustement salarial – employé 05-0139

RÉS 167.08.2026
AJUSTEMENT SALARIAL DE L'EMPLOYÉ 05-0139

CONSIDÉRANT que l'employé 05-0139 a fait l'objet d'une évaluation de rendement;

CONSIDÉRANT que les résultats de cette évaluation sont jugés très satisfaisants;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE l'employé 05-0139 soit repositionné au 3^e échelon de sa classe salariale, applicable en date du 26 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

7

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport mensuel – service des premiers répondants

Monsieur le conseiller Yves Duval livre un rapport verbal.

7.2 Heures supplémentaires du personnel cadre lors des inondations du printemps 2026

RÉS 168.08.2026
CONFIRMATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU PERSONNEL CADRE AFFECTÉ AUX INONDATIONS DU PRINTEMPS 2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé une réclamation auprès du ministère de la Sécurité intérieure (MSI) relativement aux inondations du printemps 2026;

CONSIDÉRANT que cette réclamation comprend les heures supplémentaires effectuées et rémunérées au personnel cadre affecté aux interventions liées à cet événement;

CONSIDÉRANT que le MSI demande une confirmation du conseil municipal à l'égard de ces heures supplémentaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil confirme que les heures supplémentaires suivantes ont été effectuées dans le cadre des interventions liées aux inondations du printemps 2026 et ont été rémunérées par la Municipalité :

- Martin Léger : 5 heures à taux régulier et 4,5 heures à taux 1,5
- Guylain Charlebois : 11 heures à taux 1,5
- Cédric C. Perreault : 5 heures à taux 1,5

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Directive de Santé Québec concernant les appels de priorité P3

RÉS 169.08.2026
DEMANDE À SANTÉ QUÉBEC CONCERNANT LES APPELS DE PRIORITÉ P3

CONSIDÉRANT que Santé Québec a modifié les critères de déploiement des services de premiers répondants en retirant les appels de priorité P3 des interventions auxquelles ceux-ci sont affectés;

CONSIDÉRANT que cette directive s'applique uniformément sur l'ensemble du territoire québécois, sans égard aux réalités propres aux municipalités rurales où les délais d'arrivée des ambulances peuvent être plus importants;

CONSIDÉRANT que les premiers répondants municipaux jouent un rôle essentiel dans la prise en charge initiale des citoyens en situation d'urgence médicale et contribuent à rassurer la population en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers paramédicaux;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime qu'une telle modification devrait faire l'objet d'une consultation des municipalités concernées et d'une évaluation tenant compte des particularités des territoires ruraux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal d'Amherst demande à Santé Québec de revoir sa directive concernant les appels de priorité P3 afin de tenir compte des réalités des municipalités rurales et de l'apport des services municipaux de premiers répondants à la sécurité de la population;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Santé Québec, au ministre de la Santé, à la députée de Labelle, à la MRC des Laurentides ainsi qu'aux municipalités de la MRC afin de solliciter leur appui.

Adoptée à l'unanimité

8.1 Rapport mensuel

Rien à déclarer.

8.2 Rénovations à la salle Évangéline – autorisation de dépense et octroi d'un contrat

RÉS 170.08.2026

OCTROI D'UN MANDAT À LA SOCIÉTÉ DES PARCS DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR DES RÉNOVATIONS À LA SALLE ÉVANGÉLINE ET AFFECTATION D'UNE SOMME DE 10 000\$

CONSIDÉRANT que la salle Évangéline, située dans le secteur Saint-Rémi, est utilisée comme salle du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de rénovation afin de redonner un nouvel aspect à cette salle;

CONSIDÉRANT qu'une offre de services a été obtenue de la Société des parcs de la MRC des Laurentides, organisme à but non lucratif partenaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que cette offre prévoit notamment la réfection du plancher ainsi que des travaux de peinture et que le coût de la main-d'œuvre est évalué à environ 6 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil octroie à la Société des parcs de la MRC des Laurentides le mandat de réaliser les travaux de rénovation de la salle Évangéline, conformément à l'offre de services déposée;

QU'il autorise une dépense maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de ces travaux;

QUE les crédits budgétaires nécessaires soient puisés dans le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux de base (TECQ) ou, à défaut, le surplus non affecté;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Rénovations au bâtiment La Maisonnée – octroi d'un contrat

RÉS 171.08.2026

OCTROI D'UN MANDAT DE RÉNOVATIONS POUR « LA MAISONNÉE »

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de rénovation intérieure au bâtiment connu sous le nom de « La Maisonnée »;

CONSIDÉRANT la résolution 129.06.2026 ;

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être réalisés avant la fin de l'automne 2026 en vue de l'emménagement des locataires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a sollicité et reçu trois (3) soumissions pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT les délais de réalisation proposés par les entrepreneurs ayant déposé une soumission et la nécessité de compléter les travaux dans les délais requis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE soit octroyé le contrat de rénovation intérieure du bâtiment « La Maisonnée » à Sellpro Construction inc., conformément à la soumission déposée, pour un montant de 45 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE les crédits budgétaires nécessaires soient puisés dans le surplus non affecté;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Programme Environnement-Plage – appui à la Ville de Mont-Tremblant

RÉS 172.08.2026

APPUI À LA VILLE DE MONT-TREMBLANT – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC VISANT LE REMPLACEMENT DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE

CONSIDÉRANT la résolution CM26 07 358 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant demandant au gouvernement du Québec de rétablir le programme Environnement-Plage ou de le remplacer par un mécanisme équivalent;

CONSIDÉRANT que le programme Environnement-Plage constituait un outil reconnu pour assurer un suivi rigoureux de la qualité microbiologique des eaux de baignade et informer adéquatement la population des risques pour la santé;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont intérêt à pouvoir compter sur un programme gouvernemental uniforme, assorti d'un soutien technique et financier adéquat, afin d'assurer le suivi de la qualité des eaux de baignade;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE la Municipalité d'Amherst demande au gouvernement du Québec et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de rétablir le programme Environnement-Plage ou de mettre en place un programme équivalent permettant d'assurer un suivi rigoureux, uniforme et accessible de la qualité des eaux de baignade;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Mont-Tremblant à titre d'appui.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Achats regroupé de bacs par l'UMQ – mandat à la MRC des Laurentides

RÉS 173.08.2026

MANDAT DE REPRÉSENTATION À LA MRC DES LAURENTIDES AUX FINS DE L'ACHAT REGROUPE DE BACS ROULANTS

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre un programme d'achats regroupés de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine destiné aux municipalités;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides s'est proposée pour recueillir les besoins des municipalités locales et les transmettre à l'UMQ dans le cadre de ce programme d'achats regroupés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la MRC des Laurentides à représenter la Municipalité d'Amherst à cette fin;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la MRC des Laurentides soit autorisée à effectuer, au nom de la Municipalité d'Amherst, les représentations nécessaires auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement au programme d'achats regroupés de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine, notamment afin de transmettre les besoins de la Municipalité et de participer aux démarches requises dans le cadre de cet appel d'offres regroupé;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Politique relative au remboursement des analyses d'eau – APEL Cameron

RÉS 174.08.2026

REMBOURSEMENT DES COÛTS D'ANALYSE D'EAU À L'APEL CAMERON

CONSIDÉRANT la *Politique relative au remboursement des coûts d'analyse d'eau* adoptée par la Municipalité dans le cadre de sa participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL);

CONSIDÉRANT que l'Association pour la protection de l'environnement du lac Cameron (APEL Cameron) a présenté une demande de remboursement des frais engagés pour des analyses d'eau admissibles en vertu de cette politique;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les critères prévus à la politique municipale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE soit autorisé le remboursement à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Cameron (APEL Cameron) d'un montant de 100 \$, représentant 50 % des coûts admissibles engagés pour les analyses d'eau, conformément à la *Politique relative au remboursement des coûts d'analyse d'eau*.

Adoptée à l'unanimité

10.1 Rapport mensuel – service de l’urbanisme et de l’environnement

Madame la conseillère Annette Herbeuval livre un rapport verbal de la rencontre du CCUE qui a eu lieu le 30 juillet dernier.

10.2 Règlement numéro 618-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 352-02 afin de revoir les normes applicables à l’aménagement des accès et aux travaux sur les bâtiments principaux dans la rive et la marge de non-construction riveraine – avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Annette Herbeuval qu'à une séance subséquente du conseil municipal sera présenté, pour adoption, *le Règlement numéro 618-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 352-02 afin de revoir les normes applicables à l'aménagement des accès et aux travaux sur les bâtiments principaux dans la rive et la marge de non-construction riveraine.*

10.3 Règlement numéro 618-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 352-02 afin de revoir les normes applicables à l’aménagement des accès et aux travaux sur les bâtiments principaux dans la rive et la marge de non-construction riveraine – adoption du premier projet de règlement**RÉS 175.08.2026****ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 618-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 352-02**

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a adopté le Règlement numéro 430-2026 modifiant son schéma d'aménagement révisé afin d'assouplir certaines normes applicables aux interventions à proximité des lacs et des cours d'eau, notamment en permettant, sous certaines conditions, la reconstruction d'un bâtiment principal dans la marge de non-construction riveraine, et qu'il y a lieu d'intégrer ces dispositions à la réglementation d'urbanisme municipale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite revoir les normes encadrant la rénovation, l'agrandissement et la reconstruction d'un bâtiment principal dans la rive et la marge de non-construction riveraine, ainsi que les dispositions relatives à l'aménagement des accès;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le premier projet de *Règlement numéro 618-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 352-02 afin de revoir les normes applicables à l'aménagement des accès et aux travaux sur les bâtiments principaux dans la rive et la marge de non-construction riveraine* soit adopté tel que présenté;

QUE copie du premier projet soit acheminée à la MRC des Laurentides et rendue disponible pour consultation sur le site internet ainsi qu'aux bureaux de la Municipalité;

QUE le greffier-trésorier soit mandaté pour déterminer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Règlement numéro 619-26 sur les demandes de modification à la réglementation d'urbanisme – avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Luc Tremblay qu'à une séance subséquente du conseil municipal sera présenté, pour adoption, le *Règlement numéro 619-26 sur les demandes de modification à la réglementation d'urbanisme*.

10.5 Règlement numéro 619-26 sur les demandes de modification à la réglementation d'urbanisme – dépôt du projet

Le projet de *Règlement numéro 619-26 sur les demandes de modification à la réglementation d'urbanisme* est déposé, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

10.6 Règlement 617-26 modifiant le Règlement 357-02 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – adoption du règlement

RÉS 176.08.2026
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 617-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 357-02 SUR PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 13 juillet 2026;

CONSIDÉRANT la résolution 159.07.2026 par laquelle le conseil adoptait le projet de *Règlement numéro 617-26 modifiant le Règlement numéro 357-02 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 août 2026 à 19h;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement numéro 617-26 modifiant le Règlement numéro 357-02 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

QUE copie du Règlement soit acheminée à la MRC des Laurentides et rendue disponible pour consultation sur le site internet ainsi qu'aux bureaux de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11

LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport mensuel

Monsieur le conseiller Michel Jacob livre un rapport verbal.

11.2 Fondation Tremblant – autorisation de dépôt d'une demande de subvention

RÉS 177.08.2026

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA FONDATION TREMBLANT

CONSIDÉRANT que la Fondation Tremblant offre un programme de soutien financier destiné à des projets favorisant le bien-être des jeunes de 0 à 17 ans sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst souhaite présenter une demande d'aide financière pour les projets suivants :

- les journées thématiques du camp de jour;
- les activités jeunesse du Festival Tuques et Tacos;
- les activités familiales liées aux fêtes saisonnières;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil municipal est requise pour autoriser le dépôt de cette demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Fondation Tremblant relativement aux projets mentionnés ci-dessus;

QU'Élise Therrien soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis dans le cadre de l'analyse, de l'acceptation et de la réalisation de cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Programme Accueillir en français – autorisation de dépôt d'une demande de subvention

RÉS 178.08.2026

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME « ACCUEILLIR EN FRANÇAIS »

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre le programme « Accueillir en français », lequel vise à soutenir des projets de promotion et de valorisation de la langue française favorisant l'intégration des personnes issues de l'immigration à la vie municipale et communautaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme afin de réaliser des activités favorisant l'accueil, l'intégration et la participation des nouveaux arrivants à la vie collective en français;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil municipal est requise pour autoriser le dépôt de cette demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre du programme « Accueillir en français »;

QU'Élise Therrien soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis dans le cadre du dépôt, de l'analyse, de l'acceptation et de la réalisation de cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

- 12 HISTOIRE ET PATRIMOINE
- 13 AFFAIRES NOUVELLES
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public portent sur plusieurs sujets :

- abattage et élagage d'arbres dans le secteur du lac Cameron;
- desserte du service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant;
- décombres de maison incendiée dans le secteur Saint-Rémi;
- possibilité d'interdire la vente de feux d'artifice sur le territoire;
- centre communautaire du secteur Vendée;
- état des ponts routiers dans le secteur Vendée;
- résidences de tourisme – génératrices et mises à l'eau d'embarcations;

- 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS 179.08.2026
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h35.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Jérémie Vachon
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire